Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260401-2026038_DEL-DE

LE CITÉ JARDIN RHEU

CONSEIL MUNICIPAL DE LE RHEU

SÉANCE DU 1ER AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-038

Le mercredi 1er avril 2026 à 20H00, le Conseil Municipal de Le Rheu, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Administratif, sous la présidence de M. Bruno LESNÉ, Maire.

Présents : M. LESNÉ, Mme TÉBESSI, M. DENIS, Mme LE FORT-PILLARD, M. MANGELINCK, Mme LE ROUX, M. LAIZÉ, Mme HALLIEZ-BERTHELOT, M. BRÉMOND, Mme O'SULLIVAN, M. BERNARDET, M. GUIHEU, Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE, M. LEFEVRE, M. LE CUNFF, Mme LAYEC, Mme LOURDAIS, M. BARRY, Mme VANDENDRIESSCHE, M. DAUGAN, M. L'HOSTIS, Mme GUILLANTON-CUJARD, Mme LIVIER MABILLE, M. BOUGET, M. ARS et M. DUVAL.

Excusé : Mme YVET (pouvoir à M. LESNÉ), Mme MACIÉ (pouvoir à M. DENIS) et Mme GUENÉ (pouvoir à Mme LIVIER MABILLE).

Mme Sarah VANDENDRIESSCHE a été élue secrétaire.

Date de convocation : 26.03.2026

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de votants : 29

QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE AQUA OUEST

Rapporteur : **M. LESNÉ**

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) Aqua Ouest comprend les communes de La Chapelle-Thouarault, L'Hermitage, Le Rheu, Montgermont, Pacé et Saint-Gilles. Son siège est basé sur la commune de Pacé.

Le SIVU porte juridiquement et financièrement les études préalables, la programmation, la conception, la réalisation et l'exploitation du centre aquatique situé sur la commune de Pacé.

Vu les articles L.5211-7, L.5211-8 et L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 5 des statuts du SIVU Aqua Ouest annexé à l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2018

Considérant qu'il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à cette désignation,
Considérant les candidatures à siéger au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Aqua Ouest

- en qualité de membres titulaires :
  - pour la liste « Le Rheu ensemble » : MM Bruno LESNÉ et Pascal BRÉMOND
  - pour la liste « Le Rheu Nouveau Citoyen » : M. Alain L'HOSTIS
- en qualité de membres suppléants :
  - pour la liste « Le Rheu ensemble » : MM Hervé LEFEVRE et Jean-Michel GUIHEU
  - pour la liste « Le Rheu Nouveau Citoyen » : M. Olivier ARS

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260401-2026038_DEL-DE

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- désigne, parmi ses membres, les délégués suivants auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Aqua Ouest :

Membres titulaires	
Liste « Le Rheu ensemble »	M. Bruno LESNÉ
	M. Pascal BRÉMOND
Liste « Le Rheu nouveau citoyen »	M. Alain L'HOSTIS

Membres suppléants	
Liste « Le Rheu ensemble »	M. Hervé LEFEVRE
	M. Jean-Michel GUIHEU
Liste « Le Rheu nouveau citoyen »	M. Olivier ARS

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance

Sarah VANDENDRIESSCHE

Le Maire

MAIRIE DE LE RHEU 35650 Ille et Vilaine

Bruno LESNÉ